



Tartegnin, le 17 novembre 2022

MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2022

BUDGET 2023

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le budget 2023 que la Municipalité vous présente est bien équilibré ; malgré un excédent de charges attendu de CHF 3'700.00.

Plusieurs facteurs rendent l'établissement du budget 2023 compliqué :

- les incertitudes liées à la situation géopolitique actuelle (la guerre en Ukraine menée par la Russie, l'instabilité politique dans plusieurs pays, etc.) ;
- l'inflation et donc le renchérissement du coût de la vie ;
- l'incertitude des impacts sur les marchés financiers (en 2022 nous avons assisté à une forte hausse des taux d'intérêts ainsi qu'à une importante baisse sur les marchés des actions) ;
- les fluctuations des charges liées aux péréquations cantonales ;
- les coûts / bénéfices des transitions en cours et voulus par la Confédération et le Canton concernant l'environnement (biodiversité, mobilité douce, abandon des énergies fossiles, etc.).

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, au niveau des charges communales, aucun investissement n'a été pris en compte dans l'établissement de ce budget. Il s'agit donc seulement de l'entretien et des charges courantes et normales liées à la vie de notre commune.

Nous rappelons que les investissements sont présentés au Conseil général par le mécanisme des préavis.

Les points suivants sont à relever :

Municipalité et Conseil général

La forte diminution du poste vacations (compte 100.300.02) s'explique par le fait que les vacations sont ventilées par dicastères, selon le souhait de la Commission de gestion et des finances.

Au total, le poste vacations représente CHF 48'300.00, soit une augmentation de CHF 7'700.00 par rapport au budget 2022. Ceci s'explique par un surcroît de travail lié au dossier de l'Auberge, mais également avec la révision très chronophages de plusieurs règlements communaux.

Personnel administratif et communal

Les salaires de nos employés seront indexés de 3 % dès le 01.01.2023.

Économat

Afin de pouvoir mener à terme la certification CyberSAFE, nous nous devons d'acheter 5 ordinateurs portables pour la Municipalité (compte 120.311.01). Ces ordinateurs resteront propriété de la commune et bénéficieront d'un contrat de maintenance / contrôle annuel de la part de la société OFISA Informatique, notre fournisseur de logiciel communal.

Une partie du prix d'achat sera compensée par un prélèvement de fonds de réserve (compte 120.480.00).

Intérêts généraux

La Municipalité a décidé de reconduire l'organisation d'un Open-air Cinéma ; ce qui explique l'augmentation dans le compte 140.317.00 par rapport aux comptes 2021.

Tourisme

En 2023, un Mondial de Fondue (4^e édition) sera organisé à Tartegnin. La Municipalité souhaite, comme par le passé, soutenir cette manifestation avec CHF 5'000.00.

Impôts

En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques (compte 210.400.02), la Municipalité s'est basée sur les montants encaissés au 30.09.2022, combinés à une estimation des acomptes à recevoir pour les derniers 3 mois de l'année 2022.

Le nouvel « impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations » a été, pour le moment, inclus dans les impôts fonciers (compte 210.402.00).

Finances

Les intérêts des dettes à moyen et long terme (compte 220.322.00) subissent une importante hausse. Principalement en raison de l'augmentation de notre dette en lien avec les travaux pour l'Auberge communale, mais également en raison de la forte hausse des taux d'intérêts en général. Ceux-ci ont en effet passés de moins de 0.5 % à plus de 2.24% en 2022 (taux pour une période de 12 mois, selon information Postfinance du 03.10.2022).

Routes

Nous avons décidé d'entamer un cycle de travaux sur 2 voire 3 ans.

Il s'agit de la vidange des dépotoirs, compte 430.314.00, et de marquage (place de parking, etc.), compte 430.314.03.

Parcs, promenades et cimetière

Nous avons décidé d'entamer un cycle de remplacement de tous les mâts à drapeaux du village ; ceci sur une période de 2 à 3 ans (compte 440.314.01).

Nous sommes confiants, que la maîtrise des charges communales ainsi que des rentrées d'impôts supplémentaires seront suffisantes pour maintenir l'équilibre des comptes 2023.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Tartegnin

- vu le préavis de la Municipalité N° 06/2022,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour




décide

- d'approuver le budget 2023 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le Syndic Stéphane Jayet	 LIBERTÉ ET PATRIE DE TARTEGNIN	 La Secrétaire Céline Etoupe
--	---	---

Annexe : budget 2023